

AFFECTATION Post 2^{nde} - RENTRÉE 2018
 – Éléments du barème pris en compte pour l'affectation
 – Vœux filière à l'issue de la 2^{nde} professionnelle
 – Cas particulier des 2^{ndes} pro communes ou de détermination

Un guide d'aide à la saisie dans l'outil AFFELNET sera transmis courant mai

PARAMÉTRAGE DU BARÈME POUR L'AFFECTATION POST 2^{nde}

Le classement des élèves se fera au seul moyen du barème calculé par l'application informatique pour chacun des vœux ; ce barème prend en compte les éléments suivants :

1. Les notes

* **Pour les élèves de 2^{nde} GT**

Les notes seront prises en compte dans le barème pour :

- une demande de maintien en 2^{nde} GT dans un autre établissement (exceptionnel) ;
- une réorientation vers la 2^{nde} professionnelle dans les cas exceptionnels d'une période importante de rupture des apprentissages ou d'une demande exprimée par la famille. Ces situations seront communiquées à l'IEN-IO de secteur pour assurer un suivi ;
- une série de 1^{ère} technologique quel que soit l'établissement ;
- une demande de 1^{ère} professionnelle.

* **Pour les élèves de 2^{nde} professionnelle**

Les notes seront prises en compte dans le barème pour :

- **le redoublement dans une même spécialité de 2^{nde} professionnelle dans un autre établissement ;**
- **une réorientation.**

* **Pour les élèves de 1^{ère} année de CAP**

La saisie des notes est nécessaire pour les élèves qui participent à l'affectation pour demander :

- **le redoublement dans une même spécialité de 1^{ère} année de CAP dans un autre établissement ;**
- **une réorientation.**

* **Pour les élèves de Terminale CAP qui souhaitent poursuivre dans une série de 1^{ère} professionnelle en adéquation avec le CAP**

La saisie des notes est nécessaire.

* **Pour les élèves autorisés à redoubler la classe de 1^{ère} générale, 1^{ère} techno, 1^{ère} professionnelle et qui demandent un autre établissement**

La saisie des notes est nécessaire.

* **Pas de prise en compte de notes :**

- pour les élèves de 2^{nde} GT demandant **uniquement** le maintien dans le même établissement ;
- pour les élèves de 2^{nde} professionnelle et 1^{ère} année de CAP **obtenant le redoublement et demandant uniquement** la même spécialité et le même établissement ;
- pour les élèves montant de 2^{nde} GT en 1^{ère} générale dans le même établissement ;
- pour les élèves montant de 2^{nde} professionnelle en 1^{ère} professionnelle dans le même établissement ;
- pour les élèves autorisés à redoubler la classe de 1^{ère} générale, 1^{ère} technologique, 1^{ère} professionnelle dans le même établissement et la même série ou spécialité.

2. Coefficients par groupe d'origine

Pour harmoniser les éventuelles différences d'évaluation pour ces différentes catégories d'élèves, les barèmes seront pondérés d'un coefficient variable selon la formation d'origine.

- Groupe d'origine : 2^{nde} GT
- Groupe d'origine : 2^{nde} professionnelle
- Groupe d'origine : Terminale CAP
- Groupe d'origine : 1^{ère} année de CAP demandant le redoublement ou une réorientation
- Groupe d'origine : jeunes DARFI et jeunes allophones 16-18 ans (non pris en charge par la MLDS)

3. Coefficients définis par les corps d'inspection

Des coefficients sont affectés à chaque matière par MEF d'accueil et traduisent le degré de maîtrise souhaitée selon la formation demandée.

4. Élèves de 2^{nde} GT demandant un maintien

L'élève ayant demandé un maintien dans le même établissement retrouve sa place.

5. Priorité accordée aux élèves scolarisés en 1^{ère} année de CAP et en 2^{nde} Pro redoublant

Un bonus est accordé automatiquement au vœu de l'élève redoublant (c'est-à-dire dont le vœu comporte les mêmes MEF + spécialité + établissement que dans sa scolarité actuelle).

VŒUX FILIÈRE À L'ISSUE DE LA 2^{nde} PROFESSIONNELLE

Le code vœu filière de la spécialité de 1^{ère} professionnelle (même spécialité même établissement) est automatiquement généré dans AFFELNET LYCEE.

2^{nde} PRO COMMUNE ET DE DÉTERMINATION

Pour les élèves issus des 2^{ndes} professionnelles communes ou des 2^{ndes} professionnelles de détermination, la saisie du vœu de 1^{ère} professionnelle devra être faite dans AFFELNET LYCEE car il n'y a pas de vœu filière généré automatiquement.

L'avis du chef d'établissement est également requis uniquement pour les élèves issus de ces 2^{ndes} professionnelles afin de gérer les flux d'entrée dans les 1^{ères} professionnelles. Il doit être saisi et modulé en fonction de la spécialité de 1^{ère} professionnelle demandée par l'élève ([Guide technique : Eléments du barème d'affectation post 2^{nde}](#)).

2^{nde} Pro Métiers du Secteur Commercial

1^{ère} professionnelle « Commerce »

1^{ère} professionnelle « Vente prospection, négociation, suivi de clientèle »

1^{ère} professionnelle « Accueil relation clients et usagers »

2^{nde} pro Restauration

1^{ère} professionnelle « Cuisine »

1^{ère} professionnelle « Commercialisation et Services en Restauration »

2^{nde} Pro Accompagnement Soins Services aux Personnes (année commune)

1^{ère} professionnelle Accompagnement Soins Services aux Personnes option « structure »

1^{ère} professionnelle Accompagnement Soins Services aux Personnes option « domicile »

2^{nde} Pro Techniques et études du bâtiment (année commune)

1^{ère} professionnelle Techniques et études du bâtiment option A : étude et économie

1^{ère} professionnelle Techniques et études du bâtiment option B : assistant en architecture

2^{nde} Pro Maintenance de véhicules (année commune)

1^{ère} professionnelle Maintenance de véhicules option A : voitures particulières

1^{ère} professionnelle Maintenance de véhicules option B : véhicules de transport routier

1^{ère} professionnelle Maintenance de véhicules option C : motocycles

2^{nde} pro Systèmes Numériques (année commune)

1^{ère} professionnelle Sûreté et sécurité des infrastructures, de l'habitat et du tertiaire option A

1^{ère} professionnelle Audiovisuels, réseau et équipement domestiques option B

1^{ère} professionnelle Réseaux informatiques et systèmes communicants option C

2^{nde} pro Maintenance de Matériels (année commune)

1^{ère} professionnelle maintenance de matériels option A (agricole)

1^{ère} professionnelle maintenance de matériels option B (TPE manutention)

2^{nde} Pro Energétique

1^{ère} professionnelle Installateur des systèmes énergétiques et climatiques

1^{ère} professionnelle Technicien de maintenance des systèmes énergétiques et climatique

1^{ère} professionnelle Technicien du froid et du conditionnement de l'air

2^{nde} Pro Maintenance des équipements industriels et Electrotechnique

1^{ère} professionnelle Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés

1^{ère} professionnelle Maintenance des équipements industriels

2^{nde} Pro Maintenance des équipements et des matériels industriels et agricoles

1^{ère} professionnelle Maintenance des machines agricoles

1^{ère} professionnelle Maintenance des équipements industriels

2^{nde} Pro Technicien génie civil

1^{ère} professionnelle Technicien études du bâtiment option A

1^{ère} professionnelle Technicien géomètre, topographe